

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf Septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 12 Septembre 2019.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Cédric, Mme ORDRONNEAU Séverine, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PONTAC Serge et RANNOU Yannick et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à M. Jean-Michel BUF*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme Laurence PELÉ LEGOUX*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*).

SECRETAIRES DE SEANCE : MM. Martin PELÉ et Serge PONTAC.

OBJET : *Résiliation du bail emphytéotique pour la salle Saint Roch.*

N° 2019 / 09 / 04

Le 31 octobre 1991, la Commune de Blain a consenti un bail emphytéotique à l'Association Diocésaine de Nantes portant sur un bâtiment dénommé salle Saint Roch. Ce bail, d'une durée de 99 ans a commencé à courir le 1^{er} avril 1992.

La paroisse Notre Dame de la paix sur Isac n'ayant plus l'utilité de cette salle, une proposition de reprise de la salle a été faite à la commune à l'échéance de la fin d'année 2019.

Aussi, l'Association Diocésaine de Nantes sollicite le Conseil municipal pour la résiliation du bail du 31 Octobre 1991, sans indemnité.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 1991,
Vu le bail emphytéotique en date du 31 octobre 1991, passé entre la Commune de Blain et l'Association Diocésaine de Nantes,
Vu la demande écrite de l'Évêché de Nantes en date du 3 Septembre 2019 sollicitant la résiliation sans indemnité, du bail du 31 Octobre 1991,
Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

.../...

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la résiliation, sans indemnité, du bail emphytéotique en date du 31 Octobre 1991 passé entre la Commune de Blain et l'Association Diocésaine de Nantes,

DIT que la rédaction de l'acte de résiliation sera confiée à Maître Damien RUAUD, notaire à Blain et que les frais consécutifs seront à la charge du preneur,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 23 Septembre 2019,
Le Maire.

